

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 7 août 2020

Le vendredi 7 août 2020 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal de Leychert. La séance s'est ouverte à 20h30 sous la présidence de Martine EYNAC, Maire.

Date de convocation : 02/08/2020.

Présents : Martine EYNAC, Marie-Anne CAMPERGUE, Stéphanie BLANC, Daniel DESCUNS, Jérémy PAUCHET et Roel VOS.

Absente, excusée : Delphine LA NIECE.

Plus de la moitié des conseillers municipaux en exercice étant présents ou représentés le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Anne CAMPERGUE est nommée Secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant un abonnement éventuel à la fibre, ce qui est accepté par les Conseillers.

Abonnement à la fibre.

Le Maire déplore des dysfonctionnements incessants de la connexion internet qui ont même conduit à la fermeture de la Mairie un jeudi après-midi de juillet après avoir subi des incidents constants les mardi et mercredi.

La fibre est désormais disponible à Leychert et son installation est gratuite ce qui pourrait peut-être résoudre les problèmes rencontrés avec l'ADSL.

La Mairie paye actuellement un abonnement ADSL pro 60 € HT / mois chez Orange. Un commercial de chez Orange venu récemment sur le village nous a proposé un abonnement pro fibre à 57 € HT la première année, puis 62 € HT les années suivantes.

Le Maire a également trouvé sur le site d'Orange des abonnements encore plus avantageux mais le problème est que l'adresse de la Mairie n'est pas répertoriée comme étant éligible à la fibre ! Il apparaît toutefois indispensable de passer à la connexion fibre beaucoup plus stable et plus puissante.

Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour passer à un abonnement fibre au meilleur tarif.

Devis bâchage clocheton et demandes de subventions éventuelles.

La couverture du clocheton se dégrade désormais très rapidement et il est urgent de mettre en place une protection dans l'attente des travaux à venir sur l'église. Un devis a été établi par la scop Tournée du coq pour un montant de 1.611,50 € HT (350 € pour l'utilisation d'un camion nacelle + 1.261,50 de mise en place de la bâche), soit 1.933,80 € TTC.

Jérémy PAUCHET s'est renseigné auprès d'entreprises de sa connaissance qui lui ont confirmé que ce devis était des plus raisonnables.

Le Maire déposera en outre des demandes de subvention auprès des partenaires habituels (DRAC, Conseils Départemental et Régional).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Acceptation du devis de la société Otce pour assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la convention de voirie CCPO 2020.

La CCPO a demandé au bureau d'étude Otce une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges des études géotechniques à réaliser pour le mur de la Vignasse. Montant du devis : 750 € HT soit 900 € TTC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative pour règlement de 11.426 € au SDE09 (déjà prévu au budget mais simple problème comptable d'affectation de compte).

La Secrétaire de Mairie ne parvient pas à payer au SDE09 une facture de 11.426 € relative aux travaux d'éclairage public pour la Mairie et le terrain de sport. La Trésorerie pense qu'il s'agit d'un problème d'affectation de compte : il s'agit donc de passer ce montant du compte 2041582 – 041 (Dépenses d'ordre) au compte 2041582 (Dépenses réelles).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vente parcelle communale à M. Thierry NUNES (prévue initialement à M. SOUQUES) et à Mme Jeannine CANAL.

La précédente équipe avait voté la vente d'une parcelle de terrain appartenant à la commune à M. SOUQUES pour la somme de 800 € + frais à la charge de l'acquéreur.

Les choses ayant un peu traîné, dans l'intervalle la propriété SOUQUES a été acquise par M. Thierry NUNES qui souhaite se porter acquéreur dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, comme il a été réalisé un bornage pour rectification des limites de propriété entre les parcelles CANAL et anciennement SOUQUES, la partie haute de la parcelle communale se trouve désormais enclavée dans la propriété CANAL et sera acquise par Mme Jeannine CANAL.

Le Maire propose de la céder au prix de 152 € + frais à la charge de l'acquéreur.

Vente à M. Thierry NUNES parcelle A 1736 d'une contenance de 58 ca pour la somme de 800 € + frais à la charge de l'acquéreur

Vente à Mme Jeannine CANAL parcelle A 1735 d'une contenance de 11 ca pour la somme de 152 € + frais à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification de la Convention de mutualisation précédemment signée avec les communes de Nalzen et Freychenet suite au renouvellement du Conseil municipal.

Depuis 2017, les trois communes ont décidé de mutualiser le matériel mis à la disposition de l'employé communal. Suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de modifier et renouveler cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Questions réglées :

Véhicule hors d'usage : ce véhicule qui stationnait depuis plusieurs mois route de Roquefixade a été enlevé. Merci à Roel qui a aidé le propriétaire dans ses démarches.

Chats : 3 chatons ont été capturés par des habitants et acceptés par la SPA sur attestation de la Mairie. Le 4ème chaton est introuvable, il a vraisemblablement été tué par un renard ou autre. L'ex-chatte de Gilbert a été stérilisée et sera peut-être adoptée par un habitant. Nous remercions les villageois qui se sont mobilisés pour régler le problème.

Route de Bastia : un important élagage a été réalisé par les propriétaires riverains et le SMECTOM a repris ses tournées.

Arriéré de loyers du Presbytère : 2 échéanciers de remboursement en parallèle ont été mis en place par la Trésorerie -> 1 prélèvement mensuel de 275 € / mois jusqu'en avril 2021 et 1 autre prélèvement de 92 € / mois jusqu'en juillet 2022. Pour le moment, ils sont respectés.

Hébergement de jeunes filles scoutistes dans la salle communale : des habitants ont conseillé à des jeunes randonneuses de s'adresser au Maire pour une possibilité d'hébergement pour la nuit. Martine EYNAC a accepté à titre exceptionnel eu égard à la notoriété du mouvement scout et après avoir discuté avec les jeunes filles. Elles ont d'ailleurs laissé à leur départ un petit mot de remerciements à tous les villageois qui les ont invitées.

Toutefois, le Maire informe les habitants que la salle communale n'a pas vocation à accueillir des randonneurs.

Recensement : une nouvelle campagne de recensement aura lieu à partir du 21 janvier 2021 et s'étalera sur un mois. Il sera demandé aux habitants possédant Internet de répondre au questionnaire par voie dématérialisée. Christelle PALACIOS a accepté d'être notre Agent recenseur.

A FAIRE :

Elagage des figuiers route de Roquefixade : tous les riverains sont appelés à élaguer les figuiers qui envahissent la départementale à cet endroit, suite à un rappel à l'ordre du Département. Voir éventuellement avec Bruce ou les Enjoliveurs pour les parcelles récemment données à la commune par des particuliers.

Kakémono de Leychert : le Pays des Pyrénées Cathares a fait imprimer des kakémonos (banderole couleur de 2 m de haut x 0,80 m de large) pour les 56 communes concernées par le Pays d'Art et d'Histoire. Pour Leychert, il s'agit d'une photo de la statue de Sainte-Anne prise en contre-plongée. Nous avons été informés que ces kakémonos sont disponibles. Emplacement à définir.

Rambarde terrain de sport : choix du matériau ? Une rambarde en fer à peindre serait certainement le moins onéreux.

Muret sur route de Roquefixade abîmé par véhicule : il semblerait qu'un constat ait été effectué mais aucune trace de dossier en Mairie. Peut-on relancer le dossier ? Réponse d'une personne présente : a priori non car ce dossier daterait de plus de 2 ans et a donc été classé par l'assurance. Voir si ce muret peut être réparé par Bruce avec l'aide de Jérémie.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

Prochain conseil : pas de date prévue à ce jour.